

Commune LE BERNARD (Vendée)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Bernard dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc CHUSSEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/06/2026

PRESENTS - Loïc CHUSSEAU, Audrey CHABOT, Maxime BARBARIT, Corinne CHARTIER, Dominique POTIER, Philippe PINEAU, Katell RIBEYRON, Amandine PICHAUD, Peggy LACHAUD, Antoine COUTANSAIS, Bastien ROY, Amandine SUAUD.

EXCUSES - Eric PHELPIIN-RUFFIE (pouvoir donné à Corinne CHARTIER), Magali GODET (pouvoir donné à Maxime BARBARIT), Johnny CHABOT.

M. Maxime BARBARIT est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est approuvé.

26-07-044 – Désignation d'un référent déontologue

Conformément à l'article 218 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022, chaque collectivité doit désigner son ou ses référents déontologues par l'adoption d'une délibération spécifique.

Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité. Sa désignation permet à chaque élu local de le consulter pour un accompagnement dans la prévention du risque de conflit d'intérêt ou pénal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Désigne en qualité de référents déontologues les membres de la liste constituée par l'AMPCV, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.
- ✓ Décide que les personnes susmentionnées exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat.
- ✓ Valide les modalités de saisine des référents déontologues comme tel :
 - La collectivité saisit par tous moyens l'AMPCV qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter.
 - Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégialement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement.
 - La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.
 - La rémunération du ou des référents déontologues est fixée à hauteur de 80€ par consultation

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	14			

26-07-045 – Ressources Humaines – Protection sociale complémentaire – risque santé : mandat au Centre de Gestion de la Vendée

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Depuis 2025, elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance et des risques frais Santé de leurs agents, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques.

Dans cette continuité, à compter du 1^{er} janvier 2027, les employeurs territoriaux devront obligatoirement pouvoir proposer aux agents une convention à adhésion facultatives.

Compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, le Centre de Gestion de la Vendée a décidé, avec les autres Centres de Gestion des Pays de la Loire, d'engager un marché afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de leur ressort géographique une offre adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de frais de Santé.

Ils piloteront l'ensemble du processus au bénéfice des employeurs territoriaux d'une part, des agents assurés d'autre part. Ce pilotage couvrira la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, le suivi et le pilotage des contrats.

M. le Maire propose au conseil municipal de donner mandat au Centre de gestion de la Vendée, pour l'organisation, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027 permettant ainsi que répondre aux obligation réglementaires.

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'Ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le Décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 26/01/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	14			

26-07-046 – Affaires scolaires – Intervention musique et danse pour l'année 2026-2027

Le Conseil Départemental propose chaque année un accompagnement organisationnel aux communes dans le cadre du programme « Interventions musique et danse en milieu scolaire ». Cet accompagnement comprend le recensement des besoins des écoles, le recrutement des intervenants, ainsi que le suivi logistique et pédagogique, et ce malgré l'absence de soutien financier de sa part.

Ces interventions s'adressent aux élèves de cycle 2 (CP-CE1-CE2) et de cycle 3 (CM1-CM2), à raison de 8 séances d'une heure par classe.

La rémunération brute versée aux intervenants est de 32,40 € de l'heure, majorée de 3,70€ en cas de déplacement supérieur à 30 km de leur résidence principale.

Les interventions sont proposées dans la limite des disponibilités des intervenants susceptibles de répondre aux besoins exprimés par les écoles.

Pour les précédentes années, le Conseil Municipal, en accord avec la directrice de l'école, avait décidé de poursuivre cette action culturelle au sein de l'école mais seulement pour une classe afin de limiter les dépenses.

Cette année, l'intervention a profité à tous les enfants de CP et CE1 et a été une nouvelle fois, apprécié par les élèves et les enseignants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide de maintenir le dispositif « Interventions musique et danse en milieu scolaire » pour l'année scolaire 2026/2027 pour une classe, sous réserve de la disponibilité des intervenants.
- ✓ Demande au Conseil Départemental d'apporter son aide pour l'organisation de ce dispositif.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	14			

26-07-047 – Affaires scolaires – Partenariat pour le fonctionnement de l'Espace Enfance Jeunesse de Saint-Vincent-sur-Jard pour l'année 2025

Audrey CHABOT rappelle que le partenariat avec l'Espace Enfance Jeunesse « Les 4 saisons » de Saint-Vincent-sur-Jard est mis en place depuis 2015. Un partenariat avec le centre de loisirs de Moutiers-les-Mauxfaits est également en place.

Chaque année, le montant de la subvention est établi en fonction de la fréquentation annuelle N-1 et après déduction du montant perçu de la CAF.

Le SIEEJ (Syndicat Intercommunal Educatif Enfance Jeunesse) constitué des communes adhérentes de Jard et St-Vincent-sur-Jard, prend en charge 60 % de cette subvention.

Les 40% restants sont partagé entre les communes non adhérentes, au prorata de la population DGF et de la fréquentation.

Pour l'année 2025, le montant du besoin de subventionnement est supérieur à celui de 2024, en raison de l'augmentation de la fréquentation (+ 653 jours). Au contraire, la fréquentation des enfants du Bernard a, en revanche, diminué de 60 jours.

Après application des modalités de répartition, le montant de la participation de la Commune du Bernard passe de 14 329,01 € à 14 162,43 €.

M. le Maire précise que la commune avait reçu, il y a quelques années, une proposition d'intégrer le SIEEJ. Celle-ci avait toutefois été refusée, dans la mesure où une participation financière de la commune aux investissements était également demandée et qu'il n'y avait pas de volonté, à l'époque, de s'engager dans ces investissements. La volonté étant de conserver une participation similaire entre les deux centres de loisirs (Saint-Vincent-sur-Jard et Moutiers-les-Mauxfaits).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Accepte de verser une subvention de 14 162,43,01 €, dont les crédits sont prévus au budget, à l'association les 4 saisons pour l'année 2025.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	14			

26-06-048 – Finances – Lotissement Parc de la Mairie 2: demande de subvention pour la réalisation de fouilles archéologiques

Le lotissement Parc de la Mairie 2 a fait l'objet, en 2022, d'une prescription de diagnostic d'archéologie préventive par la DRAC lors de l'instruction du permis d'aménager. Ce diagnostic a été réalisé en 2024.

Par la suite, ce projet d'aménagement a fait l'objet d'une prescription de fouilles archéologiques préventives, par arrêté du préfet de région en date du 13 février 2025.

Lors de la dernière séance du conseil municipal, le marché de réalisation de ces fouilles a été attribué à la société ARCHEODUNUM, pour un montant total (tranches ferme et optionnelles) de 250 753,48 € HT.

Ces fouilles représentent un investissement financier important pour la commune, qui n'aurait pas pu envisager leur réalisation sans le soutien de la DRAC au titre du Fonds national pour l'archéologie préventive (FNAP). Conformément à la réglementation en vigueur, le montant de cette subvention est plafonné à 50 % du coût prévisionnel des fouilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve cette opération et son plan de financement.
- ✓ Sollicite la subvention FNAP à hauteur de 50% de la dépense auprès de la DRAC.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	14			

Questions diverses

➤ Lotissement Parc de la Mairie

M. le Maire fait un point sur l'avancement des travaux et des ventes de terrains du lotissement Parc de la Mairie.

Les fouilles archéologiques seront lancées à la mi-septembre. Ce lancement, plus tôt que prévu, est notamment dû à la vente de 15 lots en primo-accession sur 20, dont 4 parcelles conservées par la municipalité autour des halles, ainsi qu'à la vente d'environ 10 lots en libre accession.

Certaines signatures sont en attente de la validation du dernier permis d'aménager modificatif, qui est toujours en cours d'instruction auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Il est prévu de lancer un futur appel d'offres pour les travaux de viabilisation de la deuxième tranche, après les fouilles, en 2027.

➤ Compte-rendu des commissions animations (08/06 et 24/06) :

Finalisation de l'organisation du marché des créateurs

Préparation de la fête multi-associations du 13 juillet avec les associations. Sept associations seront présentes. A ce jour, environ 100 repas ont été réservés.

➤ Conseil communautaire du 24/06 : Vote des huit budgets ; validation des Comptes financiers uniques ; Affectation des résultats ; ...

➤ Commission Communale des Impôts Directs : nomination des membres par le directeur départemental des finances publiques

Titulaires : Eric PHELPIIN-RUFFIE, Magali GODET, Johnny CHABOT, Dominique POTIER, Katell RIBEYRON, Claude DELAIRE

Suppléants : Maxime BARBARIT, Corinne CHARTIER, Philippe PINEAU, Amandine PICHAUD, Bastien ROY, Amandine SUAUD

M. le Maire précise que cette commission se réunit une fois par an et que son objet porte notamment sur la classification des habitations pour leur imposition.

➤ Recrutement responsable du restaurant scolaire

Trois candidats ont été reçus lors des entretiens.

Sébastien ARTAUD a été retenu. Il est habitant du Bernard, a déjà travaillé en restauration collective et est pâtissier de formation. Il débutera fin août afin de préparer la rentrée.

➤ Dates des prochains événements sur la commune :

- Samedi 4 Juillet : Soirée moules/frites organisée par Matjilou Music,
- Dimanche 12 Juillet : Vide-grenier organisé par l'ATCB,
- Lundi 13 Juillet : Fête multi-associations,
- Mardi 14 Juillet : Fête Nationale au Parc de la Mairie;
- Mercredi 15 Juillet : Loto organisé par Angles Longeville Basket Club,
- Vendredi 24 Juillet : Soirée Apéro Blind Test, organisée par l'Amicale du personnel municipal,
- Jeudi 30 Juillet : Don du sang à la salle Bois Plaisant,
- Jeudi 20 Août : Fête de la Saint-Bernard organisée par le bar « Chez Zézette & Raymonde »,
- Jeudi 3 Septembre : Commémoration à la stèle du pont rouge à 17h45,
- Vendredi 4 Septembre : Cinéma de plein air organisé par le Comité des Fêtes et l'Amicale Laïque.

➤ Point sur les projets en cours

M. le Maire souhaite faire un bilan auprès de l'ensemble des conseillers sur ces trois premiers mois de mandat.

- Réflexion sur un nouveau système de chauffage/climatisation à l'école

La pompe à chaleur actuellement en place à l'école est en panne et le système de chauffage au sol n'était pas adapté. Il entraînait notamment une consommation électrique trop importante.

Le SYDEV est intervenu afin de réaliser un audit. La solution pourrait être un système avec une pompe à chaleur air-air avec programmation (GTB ?).

Plusieurs entreprises vont être contactées afin de réaliser des devis.

- Travaux de voirie- Rue de la Plaine

Les plans des travaux ont été réalisés par le géomètre GUILBAUDEAU, avec un chiffrage estimatif d'environ 400 000 €.

Afin de réduire les coûts, les trottoirs ont été supprimés. Une consultation est actuellement en cours auprès des entreprises de travaux publics.

Un échange avec l'ingénieur mutualisé de Vendée Grand Littoral sera également programmé afin de recueillir son expertise.

L'objectif est que ces travaux permettent malgré tout de réaliser d'autres investissements au cours de l'année.

- Aménagement urbain en cœur de bourg

Un rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France sera programmé afin de recueillir son avis sur les plans réalisés par l'Architecte.

- Création des halles

M. le Maire et ses adjoints ont pris contact avec le CAUE et la CCI afin d'organiser des visites et de définir des orientations en matière d'aménagement.

- Animations

Le projet d'associer des jeunes de moins de 25 ans autour d'une fête communale est toujours en cours.

Passeport du civisme : la remise des médailles aux élèves de CM a eu lieu ce jour. Une prochaine réunion est prévue avec la commission afin de préparer le prochain livret et les actions qui l'accompagneront.

➤ Elections sénatoriales – représentation par les grands électeurs

M. le Maire souhaite apporter des précisions sur l'élection des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs, à la suite d'un questionnement de Dominique POTIER.

La liste des délégués proposée par M. le Maire a été établie selon l'ordre du tableau et validée lors du dernier conseil municipal, le 5 juin.

Le Conseil municipal ayant été élu sans étiquette, M. le Maire confirme qu'il laisse à chacun des grands électeurs le libre choix de voter selon sa sensibilité politique.

➤ Remerciements

M. le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour ces premiers mois, au cours desquels chacun a pu prendre ses marques dans ses nouvelles fonctions.

Il souligne que la cohésion entre tous est importante et qu'elle se renforcera au fil des années, grâce aux décisions prises ensemble et aux projets à venir, qui seront fédérateurs.

Il rappelle que la mission principale d'un conseil municipal est de rendre service aux concitoyens et de faciliter la vie des habitants afin de maintenir un bien-vivre ensemble.

➤ La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 3 septembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 22h15.

DEL-26-07-044	Désignation d'un référent déontologue
DEL-26-07-045	Ressources Humaines – Protection sociale complémentaire – risque santé : mandat au Centre de Gestion de la Vendée
DEL-26-07-046	Affaires scolaires – Intervention musique et danse pour l'année 2026-2027
DEL-26-07-047	Affaires scolaires – Partenariat pour le fonctionnement de l'Espace Enfance Jeunesse de Saint-Vincent-sur-Jard pour l'année 2025
DEL-26-07-048	Finances – Lotissement Parc de la Mairie 2 : demande de subvention pour la réalisation de fouilles archéologiques

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Loïc CHUSSEAU



Le secrétaire,
Maxime BARBARIT

